

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 543.2-2023

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, a adopté le règlement numéro 543.2-2023 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 543.2-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 543-2019 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 8^E JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

La greffière adjointe,

Nicole Richard